

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 03 JUILLET 2023

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de votants : 16

Date de la convocation : 23 juin 2023

Date d'affichage : 05 septembre 2023

Le trois juillet deux mil vingt-trois à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Buais-les-Monts, régulièrement convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie de Buais-Les-Monts, sous la présidence de Monsieur COURTEILLE Éric, Maire de Buais-les-Monts.

Étaient présents : Mme BOISHY Martine, M COURTEILLE Éric, M DESLOGES Gilbert, Mme FERMIN Joëlle, Mme GUERIN Annie, Mme GRENIER Line, M JARDIN Jean-Claude, M. JEHAN Gabriel, M. LEBOISNE Sébastien, Mme LELIEVRE Aline, M. LEMOUSSU Joël, Mme PARIS Solange, M. PETITPAS Robert, Mme ROUPENEL Rolande, M. THIBERT Maxime.

Absent excusé : Claude GAOUYAT

Pouvoir : Patrice FEUGUEUR donne pouvoir à Line GRENIER

Sébastien LEBOISNE donne pouvoir à Joël LEMOUSSU

Maxime THIBERT donne pouvoir à Annie GUÉRIN

Conformément à l'article 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, Aline Lelièvre, accepte de remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le maire procède à l'appel.

A la demande de Monsieur le Maire en début de séance, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés acceptent l'ajout de trois sujets à l'ordre du jour :

- Annexe financière SDEM (APS 090048)
- Demande de subvention exceptionnelle : Vélo Club du Teilleul
- Entreprise Brionne (Rénovation du réseau EP : RD46)

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 30 mai et du 09 juin 2023.

Compte rendu adopté avec 15 voix pour et une abstention pour le compte rendu du 30 mai 2023

Compte rendu adopté à l'unanimité des membres présents pour le compte rendu du 09 juin 2023.

1) Subventions communautaires (rapport CLECT)

Sur proposition de la Commission Finances et de Monsieur le maire, les conseillers prennent connaissance des montants des subventions pour l'année 2023. Comme l'année dernière, le Conseil Municipal, a décidé d'octroyer les subventions dès lors, que l'association a fait une demande écrite.

3 AS (Association d'aide alimentaire de la sélune)	303,19 €
APE Collège Jules Verne	48,74 €
Association d'aide aux malades à domicile SHH	92,60 €
AS Immaculée Conception	38,99 €
Foyer socio éducatif collège Jules Verne	177,89 €
Restos du cœur	132,83 €
Loyer local Restos du cœur	413,23 €
Aider	316,79 €
Association de promotion du lycée Agricole du manoir Jumping	97,47 €
TOTAL	1621,73 €

Délibération modificative suite à une erreur de publicité, la délibération est modifiée comme suit :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les propositions de la commission Finances.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 15 voix pour et 1 contre,

- **ACCEPTE** la proposition de la commission Finances pour le SHVL de St Hilaire.

SHVL	633,57 €
------	----------

- **AUTORISE** Monsieur le maire à procéder aux versements des subventions.

Le conseil municipal a décidé le versement des subventions ci-dessus récapitulées soit un montant **de 2255,30 € pour l'année 2023.**

2) Subvention association « Avenir Athlétisme »

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que l'organisation du relais pédestre cantonal repose sur l'Association l'Avenir Athlétisme de Mortain qui prend en charge le repas du midi pour les organisateurs, les Ambulances et les coupes, Challenges et médailles.

Le montant des frais occasionnés réparti sur l'ensemble des communes s'élève à 80 € par commune soit pour la commune de Buais-les-Monts 80 € x 2 soit 160 € qui doit être remboursé à l'association.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de 160 € à l'Association Avenir Athlétisme de Mortain.

Ainsi fait et délibéré à Buais-les-Monts par le Conseil Municipal, les jours, mois et an susdit.

3) Frais de fonctionnement du 3^{ème} trimestre (école Immaculée Conception)

Monsieur le maire présente un courrier concernant les frais de fonctionnement de l'école Immaculée Conception pour le 3^{ème} trimestre de l'année scolaire 2022-2023.

Ces frais concernent une élève en maternelle et six élèves en primaire.

Le coût de l'élève en maternelle s'élève à 587,11 €.

Celui d'un élève en primaire est de 185,01 € (185,01 € x 6 élèves) soit un total de 1 110,06 €.

Les frais s'élèvent donc à 1 697,17 € pour le 3^{ème} trimestre 2022-2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTTE** ce versement de 1 697,17 € pour le 3^{ème} trimestre 2022-2023.
- **DONNE POUVOIR** au Maire d'effectuer les écritures correspondantes.

Ainsi fait et délibéré à Buais-les-Monts par le Conseil Municipal, les jours, mois et an susdit.

4) Frais de fonctionnement année scolaire 2022-2023 – Ecole du Teilleul

Monsieur le maire présente un courrier concernant une demande de frais de fonctionnement pour l'école élémentaire du Teilleul (année scolaire 2022-2023). Cette participation aux frais de fonctionnement à hauteur de 3108 € concerne 4 élèves de la commune.

A l'unanimité, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Monsieur le maire à mandater la somme de 3108 € pour les frais de fonctionnement de l'école élémentaire du Teilleul.

Ainsi fait et délibéré à Buais-les-Monts par le Conseil Municipal, les jours, mois et an susdit.

5) Reconduction de l'accompagnatrice scolaire année 2023-2024

Le conseil municipal doit décider du renouvellement ou pas de l'accompagnatrice scolaire pour la prochaine année scolaire 2022-2023. Monsieur le maire explique que cette accompagnatrice est importante car elle s'occupe des enfants de moins de 6 ans.

Considérant que,

Des enfants des communes de Savigny le Vieux et Moulines empruntent ce bus,

Ces deux communes ne souhaitent pas participer aux frais,

L'accompagnatrice scolaire ne souhaite pas continuer en septembre prochain,

Des problèmes de discipline, de comportements sont de plus en plus récurrents,

A l'unanimité, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE DE NE PAS RECONDUIRE** l'accompagnatrice scolaire pour l'année scolaire 2023-2024.

Ainsi fait et délibéré à Buais-les-Monts par le Conseil Municipal, les jours, mois et an susdit.

Rénovation du réseau éclairage public (APS090048)

Monsieur le maire présente aux membres du Conseil Municipal les estimations pour la rénovation du réseau d'éclairage public, « Divers lieux ».

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Suite à l'estimation, le coût prévisionnel de ce projet, est de **30 100€ HT**.

Conformément au barème du SDEM 50, la participation de la commune de Buais-les-Monts s'élève à environ **15 136 €**. Dans le contexte actuel de volatilité des prix des matériels, les montants pourront évoluer à la hausse.

Les membres du conseil, après en avoir délibéré :

- ✓ Décident de la réalisation de l'effacement des réseaux « Divers lieux »,
- ✓ Demandent au SDEM50 que les travaux soient achevés pour le **1^{er} semestre 2023**,
- ✓ Acceptent une participation de la commune de **15 136 € : (3096 € pour la 1^{ère} phase et 12 040 € pour la seconde phase)**.
- ✓ S'engagent à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal,
- ✓ S'engagent à rembourser les frais engagés par le SDEM50 si aucune suite n'est donnée au projet,
- ✓ Donnent pouvoir à leur Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

Ainsi fait et délibéré à Buais-les-Monts par le Conseil Municipal, les jours, mois et an susdit.

Demande de subvention exceptionnelle de l'association du Vélo Club du Teilleul.

Monsieur le maire présente un courrier du Vélo Club du Teilleul concernant une demande de subvention exceptionnelle. Un jeune habitant de la commune va participer aux championnats de France des écoles de cyclisme début juillet 2023. Il nous sollicite pour leur attribuer une subvention.

Monsieur le maire propose de verser 40 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'octroyer une subvention exceptionnelle de 40 €.

- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le maire de procéder au mandatement

Ainsi fait et délibéré à Buais-les-Monts par le Conseil Municipal, les jours, mois et an susdit.

Travaux de réhabilitation du réseau eaux pluviales : RD 46 – Entreprise Brionne – Prix supplémentaires

Monsieur le maire présente un devis concernant des prix supplémentaires pour la rénovation du réseau EP sur la RD46. Ces prix concernent la signalisation du chantier par feux tricolores, d'un montant s'élevant à 1440 € HT ainsi que la fourniture et mise en œuvre d'enrobé à chaud pour 2604 € HT soit un total de 4044 € HT (4852.80 € TTC).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** ce devis d'un montant de 4044 € HT
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer les documents se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à Buais-les-Monts par le Conseil Municipal, les jours, mois et an susdit.

Fin de la réunion : 22h25

Publié et affiché conformément à l'article L2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En mairie, à Buais-les-Monts, le

le Maire, Éric Courteille